

COMMUNE DE CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ASSAINISSEMENT

L'article L2313-1 DU Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune ; elle est disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, universalité, unité budgétaire, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le **compte administratif** présente les résultats de l'exécution du budget définissant les opérations réalisées au cours de l'année.

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	43 950,81	0,00	165 450,92	0,00	209 400,81
Opérations exercice	20 360,88	39 474,98	265 272,80	72 441,45	285 633,68	111 916,43
Total	20 360,88	83 425,79	265 272,80	237 892,37	285 633,68	321 317,16
Résultat de clôture		63 064,91	27 381,35			35 684,48
Restes à réaliser	0,00	0,00	3 200,00	0,00	3 200,00	0,00
Total cumulé	0,00	63 064,91	30 581,35	0,00	3 200,00	35 684,48
Résultat définitif		63 064,91	30 581,35			32 484,48

Les résultats de clôture de l'exercice 2023 s'établissent comme suit :

	Report exercice N-1	Exercice N	Cumulé
Résultat de fonctionnement	+ 43 950.81	+ 19 114.10	+ 63 064.91
Résultat d'investissement	+ 165 450.92	- 192 831.35	- 27 380.43
Résultat global de clôture	+ 209 401.73	- 173 717.25	+ 35 684.48

Les Restes à réaliser :

Des dépenses et recettes ont été engagées mais non réalisées sur 2022, elles sont rattachées et financées sur les résultats de clôture de l'exercice 2022 et apparaîtront en report sur le Budget 2023.

RESTES A REALISER	DEPENSES	RECETTES
Investissement	3 200.00	0.00

Le compte administratif 2023 a été voté le 22 Mars 2024 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux horaires d'ouverture.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité, d'un côté, la gestion des affaires courantes (Section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses Fonctionnement

	PREVISIONS	REALISATIONS
	2023	2023
022 - Dépenses imprévues	18.46	0.00
023 - Virement à la section d'investissement	55 156	0.00
61 – Services extérieurs (Réparations, entretien, assurance, analyses)	5 295.00	2 097.00
62 -Autres services extérieurs Contrôles SPANC CPIE Participation aux frais de personnel - Payfip	8 151.00	4 802.70 3 355,00 1 447,70
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (Non-valeur et créances éteintes)	50.00	0.00
66 - CHARGES FINANCIERES (Intérêt emprunt – ICNE n-1)	3 277.35	3 276.95
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	50.00	0.00
68 - DOTATIONS AUX AMORTIS.ET PROVISIONS (Provision pour dépréciation)	100.00	100.00
042 - SECTION À SECTION (op. d'ordre) (Amortissement investissements)	9 454.00	9 453.83
TOTAUX	82 181.81	20 360.88

Recettes Fonctionnement

	PREVISIONS	REALISATIONS
	2023	2023
002 - Résultat de fonctionnement reporté	43 950.81	0.00
70 - VENTES PROD. Eau Assainie, Abonnements, Taxe agence de l'Eau, Participation frais SPANC	8 850.00	10 094.35 6 077,60 836,75 3 180,00
74 - Subventions d'exploitation (Subvention communale)	26 650.00	26 650.00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (FCTVA Fonctionnement N-1)	341.00	341.14
042 - SECTION À SECTION (Op. d'ordre) (Amortissement subventions)	2 390.00	2 389.49
TOTAUX	82 181.81	83 425.79

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses Investissement

	PREVISIONS	REALISATIONS
	2023	2023
020 - Dépenses imprévues	0.00	0.00
21 – Immobilisations corporelles	286 877.08	259 087.31
16 – Emprunt et dettes	3 796.00	3 796.00
13 - Subvention d'investissement		
040 - SECTION À SECTION (Op. d'ordre) (Amortissement subventions)	2 390.00	2 389.49
TOTAUX	293 063.08	265 272.80

Détail du Chapitre 21

Chapitre	Réalisations 2023	Montant
000.21	STEP ET RESEAUX ST MATHURIN	259 087.31

Recettes Investissement

	PREVISIONS	REALISATIONS
	2023	2023
001 - Solde d'exécution section d'investissement	165 450.00	165 450.92
021 - Virement de la section de fonctionnement	55 156.00	0.00
10 – Dotations, fonds divers, réserve	63 003.00	62 987.62
10222 -FCTVA (Investissements N-1)	2 284.00	2 268.54
1068 - Réserve	60 719.08	60 719.08
28 - Amortissement des immobilisations		
040 - SECTION À SECTION (Op. d'ordre) (Amortissement investissements)	9 454.00	9 453.83
TOTAUX	293 672.08	237 892.37

III – LA DETTE

Afin de financer la création d'une nouvelle station d'épuration et avec l'extension de son réseau à Saint-Mathurin, un emprunt a été souscrit pour un montant de 102 000.00 € sur 20 ans (taux fixe de 3 %). Le versement des fonds a eu lieu le 01.12.2022. La première échéance de remboursement de cet emprunt est en 2023.

SERVICE ASSAINISSEMENT DE CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL

EVOLUTION DE LA DETTE 2023 - 2042

	Dette	Capital remboursé	Intérêts
2023 :	0,00	3 796,00	2 548,60
2024 :	98 204,00	3 909,88	2 946,12
2025 :	94 294,12	4 027,18	2 828,82
2026 :	90 266,94	4 147,99	2 708,01
2027 :	86 118,95	4 272,43	2 583,57
2028 :	81 846,52	4 400,60	2 455,40
2029 :	77 445,92	4 532,62	2 323,38
2030 :	72 913,30	4 668,60	2 187,40
2031 :	68 244,70	4 808,66	2 047,34
2032 :	63 436,04	4 952,92	1 903,08
2033 :	58 483,12	5 101,51	1 754,49
2034 :	53 381,61	5 254,55	1 601,45
2035 :	48 127,06	5 412,19	1 443,81
2036 :	42 714,87	5 574,55	1 281,45
2037 :	37 140,32	5 741,79	1 114,21
2038 :	31 398,53	5 914,04	941,96
2039 :	25 484,49	6 091,47	764,53
2040 :	19 393,02	6 274,21	581,79
2041 :	13 118,81	6 462,44	393,56
2042 :	6 656,37	6 656,37	199,69
	0,00	102 000,00	34 608,66

IV – LE PERSONNEL :

Ce service fonctionne avec le personnel rémunéré par le Budget Communal.

Un transfert de charge a été prévu suivant la délibération n°2018-04 du 09.01.2018.